Réf. Farde e-Assemblées : 2541971

N° OJ : **80**

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/09/2023

Objet : Subsides aux associations diverses.- Montant total : 19.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 sur le contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu le crédit inscrit à l'article 70008/33202 du budget ordinaire de 2023 ;

Considérant les activités des asbl "LVB ACCES Citoyenneté +", "Haptique" et "O'Yes" ;

Vu l'avis de la section de l'Instruction publique ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer les subsides suivants pour un montant total de 19.000,00 EUR à l'article 70008/33202 du budget ordinaire 2023 et réparti comme suit :
1) 10.000,00 EUR à l'asbl "LVB ACCES Citoyenneté +" pour le projet "soutien scolaire" ;
2) 5.000,00 EUR à l'asbl "Haptique" pour le projet "Apprendre à apprendre en faveur des jeunes atteints de troubles des apprentissages" ;
3) 4.000,00 EUR à l'asbl "O'Yes" pour le projet "Education par les pairs et promotion de la santé sexuelle à la Haute Ecole Francisco Ferrer".

Annexes :